

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2020-107

OBJET : Annule et remplace l'arrêté n° MA-ART-2020-103

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande initiale présentée par Madame Carole MARTIN, visant à faire réserver des places de stationnement devant le 5 rue du 11 Novembre à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin de procéder à son déménagement entre le 4 et 5 septembre 2020, et vu la demande reçue le 1er septembre 2020 afin de modifier les dates de déménagement qui seront le 11 et 12 septembre 2020 ;

ARRÊTE

Article 1 – L'arrêté MA-ART-2020-103 est annulé et remplacé par celui-ci. Deux places de stationnement seront réservés devant le 5 rue du 11 Novembre le 11 et 12 septembre 2020.

Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Carole MARTIN,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 1er septembre 2020.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

